

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°3

Lot n° : **3C**

Intitulé : **BARDAGE**

TITULAIRE du MARCHE

LIFTEAM

404 Route des Bons Près

73110 LA ROCHETTE

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

MARS 2024

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée
à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

LIFTEAM
404 Route des Bons Près
73110 LA ROCHETTE

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :
COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 3C	Intitulé : BARDAGE
--------------------	---------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 459 997,07 €HT
TVA (20%) : 91 999,41 €
Montant TTC : 551 996,48 € TTC

Montant du marché :	459 997,07 €HT	Initial
	486 417, 07 € HT	Après avenant n°1
	391 417, 07 € HT	Après avenant n°2

Article 5 – Objet de l'avenant n°3

L'entreprise LIFTEAM a demandé à pouvoir bénéficier d'une avance sur travaux, alors qu'elle avait renoncé à son versement lors de la conclusion du marché. Une modification pour permettre le versement de l'avance est possible, à condition que le montant des prestations réalisées par le titulaire n'ait pas atteint le seuil des 65 % du montant du marché.

Considérant qu'en raison d'un certain nombre de circonstances créant des difficultés liées à ce renoncement, le titulaire peut revenir sur cette décision et demander le versement de l'avance dite forfaitaire et obligatoire, l'avenant proposé n°3 met fin au renoncement de l'entreprise du versement de l'avance.

Cet avenant n'a pas d'impact financier sur le marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	0	0	0
Moins-values	0	0	0

Montant de l'avenant n°2	0	0	0
Evolution du montant du marché	0		
Variation cumulée du marché	-13,82 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial	459 997,07	91 999,41	551 996,48
Montant après l'avenant n°2	391 417,07	78 283,41	469 700,48

Nouveau montant du marché	391 417,07	78 283,41	469 700,48
---------------------------	------------	-----------	------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°3

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R2194-2, R. 2194-3 et R.2194-5

Article 9 – Modification du délai de réalisation des travaux

Néant

Article 10 – Annexes à l'avenant n°3

Néant

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le